

# Un incendie de forêt

## Prenons garde!

### Assurez-vous que votre maison et votre terrain soient protégés contre le feu

#### 1. Protégez votre toit

Le toit est l'élément le plus vulnérable de votre maison. Lors des incendies de forêt, les couvertures en bardeaux de bois non traités sont la cause première des pertes matérielles. Un incendie de forêt projette au loin des débris enflammés qui sont entraînés par les courants d'air. Les brandons qui atterrissent sur un toit fait de matériaux combustibles peuvent provoquer un incendie qui se propagera rapidement au reste de la maison.

- Votre couverture est faite de matériaux résistants au feu, p. ex., en métal, en ardoises, en tuiles ou en bardeaux d'asphalte.
- Vous avez débarrassé votre toit et vos gouttières de toutes les branches en surplomb, aiguilles et autres débris.

#### 2. Aménagez votre terrain de façon à vous protéger contre le feu

##### Entretenez autour de votre maison un périmètre de protection contre l'incendie de 10 mètres.

Un périmètre de protection est une zone qui contribuera à garder les flammes à distance et permettra aux pompiers d'avoir accès à votre maison. Si vous le pouvez, aménagez une bande de protection-incendie d'au moins 10 mètres autour de votre maison afin de réduire le risque de propagation du feu sur votre propriété et de destruction de votre maison.

- Vous avez éliminé la végétation inflammable à moins de 10 mètres de votre maison ou vous l'avez remplacé par des plantes résistantes au feu (p. ex., feuillus, arbustes bas, fougères, plantes annuelles, etc.).
- Vous avez espacé de trois mètres les plantes sur votre terrain.
- Vous avez débarrassé votre toit et les abords de votre maison de toutes les feuilles mortes et des broussailles, des aiguilles et des rameaux secs.

### Créez une discontinuité dans le combustible – aménagez un coupe-feu à 10-30 mètres de votre maison.

Le feu a besoin de combustibles pour s'alimenter. Vous pouvez lui barrer la route en éliminant toute bande de végétation continue qui peut propager les flammes de votre terrain jusqu'à votre maison. Les branches basses permettent à un incendie de surface de se propager aux cimes des arbres.

- Vous avez coupé ou éclairci les arbres de votre terrain afin de réduire le risque de propagation du feu d'un arbre à l'autre.
- Vous avez élagué les arbres jusqu'à au moins deux mètres du sol.
- Vous avez éloigné les empilements de bois et les tas de débris de votre maison.

#### 3. Protégez l'extérieur de votre maison contre le feu

Lors d'un incendie de forêt, les fenêtres peuvent voler en éclats et laisser entrer le feu dans votre maison. Même si les vitres réduisent les probabilités de propagation du feu, le moyen de protection le plus efficace consiste à boucher à l'aide de solides panneaux de contreplaqué les orifices de ventilation, les fenêtres et autres ouvertures (p. ex., les événements d'entretoit) à l'approche de l'incendie. Une maison à revêtement extérieur incombustible est résistante au feu. La chaleur qui reste emprisonnée sous une terrasse ou un balcon en porte-à-faux finit par embraser la structure et le revêtement extérieur. Les matériaux entreposés sous une terrasse aggravent le problème. De nombreuses maisons ont un chauffage au propane. Les réservoirs de propane exposés au feu peuvent exploser et avoir des conséquences désastreuses.

- Le revêtement extérieur de votre maison est fait de matériaux incombustibles, comme de stuc, de métal, de briques ou de béton.
- Vous avez coupé à l'avance de solides panneaux de contreplaqué pour boucher les orifices de ventilation, les fenêtres et autres ouvertures et vous les avez entreposés dans un endroit facile d'accès.
- Votre terrasse est faite de matériaux ininflammables et ses supports sont en bois massif.
- Vous avez enlevé tous les débris sous votre terrasse.
- Votre réservoir de propane ou de gaz naturel se trouve à au moins 10 mètres de toute construction et vous avez éliminé toute végétation à moins de trois mètres du ou des réservoirs.



## Prenons garde<sup>1</sup>

### Maisons préfabriquées

Les maisons préfabriquées doivent être dotées d'une plinthe extérieure non combustible pour empêcher que des matières inflammables et des braises ne parviennent sous la structure.

### 4. Brûlage du bois de chauffage et des déchets

Les feux imprudemment allumés à l'intérieur comme à l'extérieur des habitations sont la cause de nombreux feux de forêt. Le brûlage de bois dans votre cheminée peut suffire à déclencher un incendie si des braises sont projetées sur votre toit et parviennent à enflammer ce dernier. Si vous devez faire un feu, faites-le prudemment.

- Enlevez toute végétation se trouvant à moins de trois mètres de votre cheminée.
- Installez un pare-étincelles approuvé sur votre cheminée.
- Gardez vos foyers éloignés de vos structures et de la végétation inflammable.

Si vous faites un feu dans un baril, assurez-vous que:

- le baril est en bon état;
- il n'y a pas de débris sur le sol dans un rayon de trois mètres autour du baril;
- des tiges ou des tuyaux en métal empêchent le combustible de descendre jusqu'au fond du baril;
- un grillage (dont la maille est inférieure ou égale à 7 mm) a été placé au sommet du baril;
- des outils permettant de combattre un éventuel incendie (pelle, râteau, seaux d'eau, tuyau d'arrosage) sont à portée de la main.
- Une fois le feu terminé, placez les cendres dans un contenant métallique. Arrosez-les alors copieusement avec de l'eau et après les avoir laissées se reposer deux ou trois jours, enfouissez-les dans un trou.

### 5. Les incendies causés par la négligence ne sont pas fortuits

La foudre est à blâmer pour un certain nombre d'incendies de forêt mais un grand nombre de feux sont causés par la négligence humaine. Voici quelques-unes des causes d'incendies telles qu'on les répertorie d'année en année:

- Propriétaires de maison utilisant des incinérateurs ou des foyers dangereux.
- Agriculteurs et propriétaires brûlant des broussailles par temps chaud, sec et venteux.
- Enfants jouant avec des allumettes.
- Enfants ou adultes jouant avec des feux d'artifice.
- Conducteurs d'automobile ou amateurs de plein air jetant une cigarette ou une allumette non éteinte dans de la végétation sèche.
- Campeurs ignorant la réglementation concernant les feux de camp.
- Machines lourdes dont le tuyau d'échappement est dépourvu d'un pare-étincelles.
- Voies ferrées (p. ex. étincelles provenant des freins).
- Dynamitages.
- Clôtures électriques.
- Lignes électriques effondrées.
- Véhicules en feu.
- Brûlages et décharges en bordure de zones boisées ou de prairies.

Vous pouvez vous procurer auprès de votre caserne de pompiers un formulaire qui vous aidera à évaluer les risques d'incendie auxquels sont exposés votre maison et votre terrain, avant et après les travaux de construction et d'aménagement paysager. En remplissant le formulaire, vous comprendrez mieux les mesures que vous pouvez prendre pour limiter ces risques.

